

## PROGRAMME INITIALE SST

« Sauveteur Secouriste du Travail »

- ✚ Formation de 2 jours - 14h00
- ✚ 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- ✚ Formation en présentiel

### Niveau requis/Public visé :

- ✚ Prérequis : aucun
- ✚ Public visé : Personnel devant connaître les gestes de premiers secours dans le cadre de leur activité professionnelle ou devant faire partie de l'effectif des secouristes imposé par le Code du Travail. Il s'agit prioritairement des personnels des entreprises relevant du régime général de la sécurité sociale. La formation concerne aussi les salariés des entreprises hors RGSS ayant signé une convention avec l'INRS ou souhaitant adopter cette formation.

### Nombre de participants :

- ✚ Minimum 4
- ✚ Maximum 10

### Objectifs de la formation :

- ✚ A la fin de la formation SST Initiale (Sauveteur Secouriste du Travail), le stagiaire doit être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et de mettre en application dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques, ses compétences en matière de prévention, au profit de la santé et de la sécurité du travail.

### Les méthodes pédagogiques :

- ✚ Exposés interactifs, démonstrations en temps réel, démonstrations commentées justifiées, études de cas, mises en situation d'accidents du travail simulées.

### Les moyens pédagogiques :

- ✚ Mannequins « Pack famille little Anne QCPR »
- ✚ DAE défibrillateur
- ✚ Ordinateur « supports d'animation »
- ✚ Rétro-projecteur
- ✚ Plans d'intervention SST
- ✚ Tableau blanc/feutres
- ✚ Des outils « factice » permettant de réaliser des cas concrets selon les scénarios définis.
- ✚ Documents INRS

**CGB Formations Céline GIRME**

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –

cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08

### Compétences visées – Prévention :

- ✚ Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- ✚ Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- ✚ Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

### Compétences visées – Secours :

- ✚ Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- ✚ Protéger de façon adaptée
- ✚ Examiner la victime
- ✚ Garantir une alerte favorisant l'arrivée des secours adaptées au plus près de la victime
- ✚ Secourir la victime de manière appropriée « résultat à atteindre » :
  - La victime saigne abondamment => Arrêter le saignement.
  - La victime d'étouffe => Lui permettre de respirer.
  - La victime se plaint d'un malaise => Éviter l'aggravation et prendre un avis médical.
  - La victime se plaint de brûlure => Éviter l'aggravation de la brûlure
  - La victime se plaint d'une douleur empêchant certains mouvements => Éviter l'aggravation du traumatisme supposé.
  - La victime d'une plaie qui ne saigne pas abondamment => Éviter l'aggravation de la plaie.
  - La victime ne répond pas mais elle respire => Lui permettre de continuer à respirer.
  - La victime ne répond pas et ne respire pas => Assurer une respiration et une circulation artificielles

1 <sup>ère</sup> demi-journée	2 <sup>ème</sup> demi-journée
Présentation de la formation et de son organisation Le sauveteur secouriste du travail Les notions de base en prévention des risques professionnels La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement	<u>Les actions :</u> « Protéger » « Examiner » « Faire alerter/alerter » « Secourir »
3 <sup>ème</sup> demi-journée	4 <sup>ème</sup> demi-journée
Les actions secourir « suite »	Les actions secourir suite et fin Épreuves certificatives Bilan de la formation

### Compétences du formateur :

- ✚ Titulaire d'un certificat de formateur SST, PRAP 2S et IBC et APS-ASD délivré par l'INRS.

### Les épreuves certificatives :

- ✚ Épreuve 1 : mise en situation d'accident de travail (analyse/action)
- ✚ Épreuve 2 : cadre réglementaire de l'activité SST

### Formation certificative :

- ✚ Attestation de fin de formation
- ✚ Certificat d'acteur SST d'une durée de validité de 24 mois.

**CGB Formations Céline GIRME**

Siège social : 15 rue de Malaga – 66000 PERPIGNAN

Centre de formation : Bureau n°2 - Espace Entreprises Méditerranée - Rue Edouard Belin - 66600 RIVESALTES - 06 70 66 80 94 –

cgbformations@gmail.com

SIRET N° 890 046 204 00016 – APE 8559B - Enregistré par la DREETS sous le N° 76 66 02584 66, « cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat »

Habilitation INRS : 1518514/2022/SST-01/O/08